

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURGUEIL
SUITE A L'APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN DE
PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU VAL D'AUTHION**

**NOUS, Benoît BARANGER
Maire de BOURGUEIL,**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-1, L. 151-43, R.153-60 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.153-18, R. 151-43 et l'annexe du R.126-1 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2014 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de Bourgueil et ses évolutions approuvées par délibérations N° 2020-06 du 14 janvier 2020 portant bilan de la mise à disposition au public et l'approbation de la Modification Simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Bourgueil et N° 2020-07 du 14 janvier 2020 portant bilan de l'enquête publique et l'approbation de la Modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Bourgueil ;

VU l'arrêté préfectoral N° 11-20 du 9 juillet 2020 portant approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation du Val d'Authion sur les communes de Bourgueil, Chouzé-sur-Loire, Coteaux-sur-Loire, La Chapelle-sur-Loire, Restigné et Saint Nicolas de Bourgueil ;

VU le dossier de révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation du Val d'Authion sur la commune de Bourgueil ;

VU la liste des servitudes d'utilité ci-annexée ;

VU l'arrêté municipal N° 2020/57 du 10 juillet 2020 portant délégation de signature et de fonction à Madame Sylvie JACOB, conseillère municipale ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgueil ;

ARRETE N° 2020/A80

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de Bourgueil est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, la nouvelle servitude est intégrée au Plan Local d'Urbanisme conformément aux documents suivants :

- **L'arrêté préfectoral N° 11-20 du 9 juillet 2020 portant approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation du Val d'Authion sur les communes de Bourgueil, Chouzé-sur-Loire, Coteaux-sur-Loire, La Chapelle-sur-Loire, Restigné et Saint Nicolas de Bourgueil ;**
- **Le dossier de révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation du Val d'Authion sur la commune de Bourgueil ;**
- **La liste des servitudes d'utilité publique existantes sur la commune de Bourgueil ;**

ARTICLE 2 : Cette mise à jour du Plan Local d'Urbanisme est consultable à l'hôtel de ville, aux jours et heures d'ouverture au public.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à l'hôtel de ville pendant un mois.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de Bourgueil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise pour notification à :

- Madame la Préfète d'Indre-et-Loire ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ;
- Madame la Responsable du Service instructeur du Syndicat Mixte Pays Loire Nature Touraine ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chinon pour l'exercice du contrôle de légalité ;

Fait à Bourgueil, le 29 septembre 2020

Sylvie JACOB,
Conseillère municipale
Déléguée à l'urbanisme.



25/09/2020

**Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de BOURGUEIL
annexé à l'arrêté municipal n° 2020/A80 du 29 septembre 2020 portant mise à jour du PLU de BOURGUEIL**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	Acte de création	Observations
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS		
	Objet local				
	Abbaye de Bourgueil (Classement MH)			Arrêté ministériel 14 octobre 2003	Substitution en ce qui concerne les parties classées aux arrêtés du 7/11/2002 et 6/02/2003
	Abbaye de Bourgueil (Inscription M. H)			Arrêté préfectoral de Région 07 novembre 2002	Modifié par arrêté du 6/02/2003, remplacé et annulé arrêté du 8/11/88
	Eglise (Classement M. H)			Arrêté ministériel 07 mai 1908	
	Maison 39 rue Alain Chartier (Inscription M. H)			Arrêté ministériel 20 mai 1964	Façades et toitures
	Moulin Bleu (Inscription M. H)			Arrêté ministériel 24 mai 1974	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	Acte de création	Observations
AC2	Protection des sites et des monuments naturels	Code de l'Environnement - articles L 341-1 à 342-22	DREAL Centre 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45062 Orleans CEDEX		
	Objet local				
	Abbaye et ses abords (site inscrit)			Arrêté ministériel 15 septembre 1977	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 037-213700313-20200929-2020_A80-AR

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	Acte de création	Observations
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	A.P. de D.U.P. 02 avril 1999	
	Objet local				
	Périmètres de protection du forage " Les Geslets"			Arrêté préfectoral de D.U.P. 13 mars 1998	
	Forage du Pont du Gué			Arrêté préfectoral de D.U.P. 20 avril 1995	Pour le SIAEP de la région de Bourgueil.
	Périmètres de protection du forage "La Pierre Plate"			Arrêté préfectoral 28 décembre 2001	Arrêté préfectoral modificatif de celui du 02 avril 1999, création d'un nouveau forage.

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	Acte de création	Observations
I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz.	Arrêté Préfectoral du 26/09/2016	-	Arrêté Interministériel 26 avril 1998	
	Objet local				
	Semblançay BOURGUEIL				

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
I3	Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques Objet local Semblançay BOURGUEIL	Loi du 15 juin 1906 modifiée - Décret 59-645 du 16 mai 1959 art. 15 et 16	
			Acte de création Arrêté Interministériel 26 avril 1998
			Observations Gest : GRT GAZ Pôle Exploitation Centre Atlantique 62 rue de la Brigade RAC ZI Rabion 16023 ANGOULEME

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
I4	Canalisations électriques Objet local Ligne 2 x 90 kV Avoine-Bourgueil Ligne 225 kV Avoine-Les Quintes Ligne 400 kV Distré-Chanceaux et Distré-La Picocherie	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX
			Acte de création Arrêté 30 août 1984
			Observations

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles Objet local Zones inondables de la Loire	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX
			Acte de création Arrêté Préfectoral 09 juillet 2020
			Observations Plan de Prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Val d'Authion

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations
	Objet local		Acte de création
	Liaison troposphérique TOURS/St-Symphorien - NANTES/Corcoue-sur-Logne		Décret ministériel 19 janvier 1996
			Observations Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex
	Objet local		Acte de création
	Tout le territoire national		Observations Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.